

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

N° 2021-186

Approbation de la
modification simplifiée du
PLU de Belfort

Le 16 décembre 2021, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna CHEKOUAT, Mme Marie STABILE, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.

Etaient absents :

M. Pierre-Jérôme COLLARD - mandataire : Mme Corinne CASTALDI
M. Loïc LAVAILL - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Charlene AUTHIER - mandataire : M. Tony KNEIP
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : M. Nikola JELICIC
M. Alain PICARD - mandataire : Mme Christiane EINHORN
Mme Parvin CERF - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN
M. Brice MICHEL - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : Mme Marianne DORIAN
M. François BORON - mandataire : M. Philippe LEGROS

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Samia JABER
M. Bastien FAUDOT
Mme Jacqueline GUIOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane EINHORN



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h30.



Direction de l'Urbanisme

Références : JMH/JPC/TDS

Code matière : 2.1

Objet : Approbation de la modification simplifiée du PLU de Belfort

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.153-47 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Belfort approuvé le 10 février 2021; mis à jour le 12 juillet 2021 ;

Vu l'avis n° BFC-2021-3047 en date du 23 septembre 2021 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), saisie dans le cadre de l'examen au cas par cas et exonérant la commune de l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du dossier de modification simplifiée ;

Vu la délibération en date du 20 octobre 2021 précisant les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU ;

Considérant que la Commune de Belfort souhaite modifier son PLU afin de s'adapter à de nouvelles situations lui permettant d'évoluer tant dans son développement économique qu'en matière d'habitat ;

Considérant qu'elle souhaite, en matière économique, étendre le zonage UEa du secteur Nord (implantation de la société COMAFRANC), à l'îlot limitrophe de la commune de Valdoie dans le but de stimuler le commerce et dynamiser la construction urbaine du secteur ;

Considérant qu'elle souhaite, en matière d'habitat, favoriser la construction de logements supplémentaires et redynamiser le secteur du Parc à Ballons en retravaillant le plan de zonage (élargissement de l'emprise foncière des îlots 19 A et B) ;

Considérant que le projet a été mis à la disposition du public du mardi 2 novembre au vendredi 3 décembre 2021 inclus;

Considérant que le dossier de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées, avant sa mise à disposition, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme ;

Considérant les avis reçus des personnes publiques associées, lesquels ont été mis à disposition du public :

- avis de la Vice-Présidente du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en date du 29 novembre 2021, précisant qu'elle n'avait aucune remarque à formuler sur ce dossier,
- avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Territoire de Belfort, en date du 5 novembre 2021, précisant qu'il n'y avait pas de remarque à formuler sur ce dossier,
- avis de la Préfecture, en date du 1^{er} décembre 2021, émettant un avis favorable au projet de modification simplifiée, sous réserve de préciser, dans la notice de présentation, les impacts du projet sur l'environnement et notamment les risques naturels et sanitaires ;

Considérant que le registre de mise à disposition (présent en mairie et dématérialisé) ne comporte aucune observation :

Il est proposé, afin de prendre en compte les remarques émanant des services de l'État, de compléter la notice de présentation du dossier de modification simplifiée du PLU en ajoutant un paragraphe (n°3) en partie

« VI Incidences du projet de modification simplifiée sur l'environnement ». Les points 3 et 4 sont donc décalés en n° 4 et n° 5 (voir annexe 1).

Vu les compléments apportés au projet de modification simplifiée du PLU (énoncées ci-dessus).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'approuver la modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme.

Pour	34	
Contre	0	
Suffrages exprimés	34	
Abstentions	6	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian CHAUCHE, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 16 décembre 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 20 décembre 2021
Date de télétransmission : 20 décembre 2021
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20211216-lmc19446-DE-1-1